



## PROCEDURE D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACCA EN VUE DE L'ADOPTION DES DISPOSITIONS DU DECRET DE DECEMBRE 2019

### ETAPE 1

Préparer la convocation contenant l'ordre du jour de votre Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Voici un exemple de convocation que vous pouvez utiliser en l'état :

- Vous êtes conviés à l'AGE de notre ACCA le 12 avril à 20h30 dans la salle de réunion, de la mairie de ...
  
- L'ordre du jour est le suivant :
  - Bilan de la saison écoulée,  
Ce bilan reprend les prélèvements, les moments forts de la saison écoulée, les éventuels problèmes rencontrés. Il est dressé par le Président.
  - Validation et approbation des comptes et du budget prévisionnel.  
Le Trésorier détaille les dépenses et les recettes et les fait approuver. Il propose une prévision des dépenses et recettes futures.
  - Adoption des nouveaux statuts, (note de remplissage jointe, à suivre précisément),
  - Réélection de la totalité des 3, 6 ou 9 membres du Conseil d'Administration pour 3 ans. C'est une nouveauté le Conseil sera entièrement renouvelé tous les trois ans.
  - Réélection du Bureau de l'ACCA.  
Le Conseil doit dans la foulée se réunir et élire le Bureau de l'ACCA parmi les membres du Conseil d'Administration, c'est-à-dire le Président, le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire parmi les membres du Conseil d'Administration. (Si vous avez opté pour un Conseil d'Administration à trois membres le Bureau doit se composer d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Trésorier/Secrétaire).
  - Validation du Règlement Intérieur et de Chasse (modèle joint à compléter au besoin).
  - Questions diverses.

## **ETAPE 2**

Afficher la convocation à la Mairie de votre commune au moins 10 jours avant la date de sa réunion.

Dans les faits, il vous faudra prévenir tous vos adhérents car peu d'entre eux se déplacent régulièrement à la Mairie.

## **ETAPE 3**

Suivez sérieusement la trame ci-dessus et retournez-nous :

- le compte rendu de votre Assemblée Générale Extraordinaire dans les meilleurs délais,
- l'original des statuts approuvés et signés,
- la liste des membres du Conseil d'Administration (tableau ci-joint).

Attention : les noms et coordonnées des membres du Conseil d'Administration doivent être reportés sur l'imprimé CERFA 13971\*03 qui figure sur le site internet [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com), dans la rubrique « les ACCA », « Documents administratifs ». Ce CERFA est à retourner à la Préfecture ou Sous-Préfecture de votre siège social.

## **ETAPE 4**

La Fédération examine votre Compte rendu d'AGE ainsi que votre Règlement Intérieur et de Chasse et vous retourne ces documents validés ou accompagnés d'un courrier énumérant les anomalies à corriger.

**RAPPEL** : A condition de respecter le délai d'information de 10 jours en Mairie, vous pouvez procéder à la tenue de votre Assemblée Générale Extraordinaire dès début mars et dans tous les cas avant le 30 juin.